

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

PRIX de l'ABONNEMENT. Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeylle de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeylle d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnevillle, 6 7. | Angerville, 6 10. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE D'ÉTAMPES (Seine-et-Oise)

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal de police correctionnelle d'Étampes, le seize juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré, la nommée DUFOUR Rose, âgée de vingt-sept ans, femme de Jean-Joseph AUGE, cultivatrice, demeurant à Buno-Bonnevaux, a été condamnée à six jours de prison, cinquante francs d'amende, vingt-cinq francs de dommages-intérêts envers la Laiterie centrale de Paris, partie civile, et aux dépens, pour avoir vendu et livré, le vingt juin mil huit cent soixante-treize, à Buno-Bonnevaux, à la dite Laiterie centrale, une certaine quantité de lait qu'elle avait écroumé.

Le Tribunal a, en outre, ordonné qu'un extrait du présent jugement serait inséré dans l'Abeylle, journal de l'arrondissement d'Étampes, et affiché, au nombre de vingt-cinq exemplaires, dans toutes les communes du canton de Milly, le tout aux frais de la femme DUFOUR.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

Étampes, le premier août mil huit cent soixante-treize.

Pour le greffier du tribunal, F. FONTAINE, Commis-greffier.

Vu au parquet, Le Procureur de la République, VIAL.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,078 fr., versés par 28 déposants dont 1 nouveau. Il a été remboursé 2,924 fr. 70 c.

Feuilleton de l'Abeylle

(4) DU 2 AOUT 1875.

DEUX AMIS.

Elle se tut, puis elle reprit d'un ton plus bas :

« Lorsqu'un arrêt fétissant a frappé la tête de l'un des deux époux, c'est un des cas où l'autre a droit d'invoquer le privilège du divorce que la loi autorise aujourd'hui. Je n'ai pas eu devant du scandale; mais pourquoi n'en accepterais-je pas le bénéfice ? »

Elle était d'une pâleur mortelle, sa voix était haletante.

« Bannissons les réticences et écoutez-moi, ajouta-t-elle. Ah ! il faut que j'aie bien souffert et que mon orgueil soit bien brisé pour que je vous parle ainsi. Vous n'avez pas prononcé le nom de M. de Marvel. Moi, je l'ai vu souvent. Sa physionomie exprimait la mélancolie et la tristesse; il n'y avait pas de colère sur ses traits. Oh ! non. Il me sembla qu'un monde de sensations se réveillait en moi. Pourquoi ne m'aurait-il pas aimée ? Serait-ce la première fois que l'amour survivrait à l'estime ? Il n'avait pu me dérober le secret de son émotion, je ne me trompais pas sur l'expression de ses regards. Son cœur était ouvert à l'indulgence, j'en étais sûre. Je me baignais de l'espoir de me voir amitié et réhabilitée, je souriais à l'idée que le divorce, dont la

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,380 fr., versés par 7 déposants.

Il a été remboursé 639 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 407 fr., versés par 3 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 230 fr. 20 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,025 fr., versés par 8 déposants.

Il a été remboursé 300 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 427 fr., versés par 4 déposants dont 4 nouveau.

Police correctionnelle.

Audience du 30 Juillet 1873.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— AUBRUN François, 29 ans, entrepreneur de pavage, demeurant à Paris-Montrouge; 5 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention aux lois et règlements sur les carrières (exploitation d'une carrière à ciel découvert sans déclaration préalable).

— POIRIER Louis-Auguste-Rustique, 47 ans, commis carrier, demeurant à Lardy; prévenu d'homicide par imprudence, relaxé des fins de la poursuite sans dépens.

— RIQUOIS Louis Toussaint, dit Margoulon, 62 ans, marchand brocanteur, demeurant à Étampes; 15 jours de prison et aux dépens, pour vol.

** La Distribution des prix aux élèves du Collège aura lieu le Lundi 4 Août, à une heure précise, dans la cour de l'établissement.

** M. Dardanne, notaire, nommé par décret du 11 juillet à l'étude vacante de M. Méneray, a prêté serment mardi dernier, devant le Tribunal d'Étampes.

responsabilité ne retombait pas sur moi, m'ouvrirait une perspective de bonheur.

« Il était pauvre, mais il a eu raison de ne pas vouloir de mes services; je ne l'aurais peut-être plus aimé s'il s'était présenté à moi avec un cœur avili. Je suis cependant intervenue dans sa vie à son insu. C'est de la main d'un agent intelligent, obéissant à mes instructions, qu'il a reçu les avances dont il avait besoin, tandis qu'il croyait emprunter à un inconnu.

Le colonel Landrol resta quelques instants sans répondre. L'idée de cette union, reposant sur la chance d'un divorce, le froissait et lui répugnait. Il s'indignait pour son ami de lui voir offrir au jour des déceptions un cœur qui l'avait joué. Mais il y avait dans ses yeux étranges un accent de franchise et de douleur qui le désarmait.

Il répondit avec l'expression d'une affectueuse sympathie :

« Dieu me garde d'invoquer contre vous le droit de représailles. Mais M. de Marvel me désavouerait si j'entretenais en vous des espérances que je crois illusoires. La blessure saigne peut-être encore; mais l'amour, dont vous avez cru voir le reflet dans ses yeux, est mort sans retour et vous chercheriez en vain à ranimer des cendres refroidies. »

La jeune femme baissa la tête, puis la releva brusquement. Sa physionomie était changée; la tristesse qu'elle exprimait un instant auparavant s'était évanouie; une vive rougeur colorait son visage; le ressentiment de l'orgueil froissé se trahissait dans son attitude et dans son accent.

« Ah ! je comprends maintenant; j'étais aveugle, je

Par décret du Président de la République en date du 29 juillet 1873, est nommé :

Substitut du procureur de la République près le Tribunal de première instance d'Étampes (Seine-et-Oise), M. Le Conte, substitut du procureur de la République près le siège de Vitry le Français, en remplacement de M. Portanier de la Rochette, démissionnaire.

VILLE D'ÉTAMPES.

AVIS.

Les voies de communication qui desservent la plaine et la vallée d'Étampes sont connues sous les désignations de sentes ou chemins; elles ont toutes besoin de recevoir des améliorations successives; mais il importe, avant tout, d'empêcher les empiètements qui s'y commettent au détriment de leur largeur.

C'est dans cette intention que le Maire croit utile de reproduire et d'afficher les principales dispositions des lois et arrêtés concernant les droits de propriété de la Commune, et la répression des contraventions.

En exécution de la loi du 28 juillet 1824, qui a prescrit la reconnaissance des chemins communaux, un arrêté du Préfet de Seine-et-Oise, du 3 novembre 1826, a indiqué les formalités à remplir, à la suite desquelles un état de ces chemins, dûment approuvé, devait être déposé dans les archives de la Mairie, pour servir de titre de propriété à la Commune (art. 6).

Cet état des sentes et chemins a été dressé, et approuvé par le Conseil municipal, le 21 décembre 1827, et après l'accomplissement des enquêtes, le Préfet lui a donné la sanction légale, le 20 juin 1829. Il est donc devenu le titre de la Commune, il ne contient pas un plan d'alignement, mais il constate les largeurs reconnues alors existantes et devant être maintenues par les soins de l'autorité municipale, chargée spécialement de ce qui concerne la petite vicinalité.

ne devinais rien. Cet argent que je lui avançais, ce n'était pas pour lui. Il le faisait porter chez un personnage affectant dans la misère les façons d'un grand seigneur, et l'homme que j'avais choisi pour mandataire était chargé par votre ami de le lui porter comme la restitution d'un débiteur anonyme. Et dans cette maison maudite, il y avait une jeune fille, belle, paraît-il. Ah ! j'étais bien joué et j'étais assez folle pour ne pas deviner là une rive.

« Ainsi, reprit-elle d'une voix sourde, je suis venue m'offrir et c'est pour m'entendre dire : passez votre chemin, on ne veut plus de vous. Et vous croyez que je courberai la tête sous l'humiliation du refus que je ratifierai par ma résignation, cette outrageante préférence. Puisque tout espoir de bonheur m'est interdit, j'aime mieux inspirer la haine que le dédain. Ne dites pas que ma colère est insensée que je récolte la moisson amère semée par moi. Votre froide logique m'importe peu. Je ne veux pas qu'un autre jouisse du bonheur qu'il m'est défendu d'espérer, je ne le veux pas. »

Ces paroles furent prononcées avec l'emportement d'une colère exaltée jusqu'à la démence; le colonel voulut parler de générosité, de sang-froid, des dangers des passions violentes. M^{me} Marteret haussa les épaules et disparut hautaine et impérieuse, le laissant seul.

V

LE LOUP ET L'AGNEAU.

Le lendemain il raconta cette scène à son ami.

« Son orgueil a deviné juste, répondit celui-ci, et si

EXTRAIT de l'arrêt du Maire, du 6 octobre 1837, approuvé à Versailles, le 24 du même mois :

ARTICLE PREMIER.

Il est fait défense à toute personne de construire ou de réparer aucun bâtiment ou mur de clôture, le long des rues, chemins et sentiers vicinaux de la Commune, sans avoir demandé l'alignement.

ART. 5.

Aucune plantation ou replantation, sur les sentiers et chemins vicinaux, ne pourra être faite qu'à deux mètres de distance des bords de ces chemins, pour les arbres, et à celle d'un demi-mètre, pour les haies. Ces distances seront comptées à partir du bord extérieur des fossés.

ART. 3, 6 et 7.

Les contrevenants aux prescriptions ci-dessus seront passibles des pénalités légales; il en sera de même pour ceux qui, sans y avoir été autorisés, auront enlevé des gazons, terres ou pierres, des chemins, embarrasés la voie publique en y déposant, sans autorisation, des fumiers, des matériaux ou objets quelconques; occasionné le déversement, sur la voie publique, d'eaux qui n'y arrivaient pas auparavant.

Le Maire appelle l'attention de ses concitoyens sur les dispositions qui précèdent; leur application a été trop longtemps négligée. Cette tolérance cause un préjudice sérieux aux intérêts publics.

L'Administration municipale est décidée à faire maintenir l'état des sentes et chemins, arrêté en 1827 et en 1829, et à faire exécuter les lois et arrêtés.

A Étampes, le 25 juillet 1873.

Le Maire, AL. BRUNARD.

Nouvelles et faits divers.

— On lit dans l'Avenir du Loiret :

Dimanche, lundi et mardi derniers, quelques heures après le coucher du soleil, des nuées de petits papil-

j'ai tardé à te confier ce secret, c'est qu'il ne m'appartenait pas. Tu as entendu parler des étranges vicissitudes que les émigrés ont rencontrées dans l'exil. J'en ai vu qui étaient réduits à tendre la main aux passants; souvent ils s'estimaient heureux d'exercer pour vivre les plus humbles métiers; la marquise de Lostango vendait des rafraîchissements, M^{lle} de Torcy était lingère et la comtesse de Virieu s'essayait à la profession de couturière.

« A Bamberg, le chevalier d'Armon tenait une modeste brasserie; le malheur ne l'avait guéri ni de la fatuité ni de l'égoïsme et il conservait des prétentions fort ridicules, tandis que sa fille le faisait vivre. D'une beauté ravissante, elle répandait autour d'elle le charme d'une gaieté inaltérable, elle paraissait comme un rayon de poésie dans ce milieu prosaïque et enfumé, elle avait une véritable puissance d'attraction et cependant écartait toute tentative de familiarité blessante. Cette abnégation, ce courage simple et touchant, cette charmante humeur qui communiquait autour d'elle une joie contagieuse, m'émurent profondément. Un sentiment de commisération et de sympathie m'attira vers elle. J'eus occasion de prendre sa défense contre un de ces Français qui, par leur impertinence, compromettaient même les droits du malheur. Ce fut un lien de plus entre nous; sans nous l'être dit, nous savions que nous nous aimions.

« Je quittai l'Allemagne, mais j'y laissais la meilleure partie de moi-même. Je n'eus pas de repos jusqu'au moment où le chevalier d'Armon se décida à revenir en France avec sa fille. Il était à Paris sous la menace de la loi qui frappait les émigrés pénétrés sans permission;

Ions blancs sont venus s'abattre sur la ville de Gien. On pouvait les voir, sur le pont surtout, voltiger par myriades autour des blocs de gaz, au point que la lumière en était obscurcie, et tomber à terre, après quelques instants, pour y mourir. La chaussée du pont, les trottoirs et le parapet étaient couverts de masses blanchâtres, dont les grouillements s'entendaient d'assez loin. Nous pouvons certifier, sans exagération, que, par endroits, il y avait cinq à six centimètres de hauteur de ces papillons.

— L'art d'élever des lapins est en progrès. Ce n'est plus trois mille livres de rente qu'il rapporte, mais dix mille. Il est vrai qu'il s'agit ici de lapins perfectionnés, de lapins à fourrure riche, comme on les appelle au Jardin d'acclimatation.

Ces lapins, issus de la race champenoise et amenés par divers croisements au point voulu, ne sont pas plus délicats que les autres, mais la peau vaut sept ou huit fois le prix des lapins ordinaires. On voit que la différence est sensible.

Le Jardin d'acclimatation possède en ce moment un très grand nombre de ces lapins, qui ont l'air de véritables angoras.

— Une anecdote à propos du peintre Couder.

Jusqu'à son dernier jour, il était resté rapin et adorait les plaisanteries d'atelier.

Quinze jours avant sa mort, un visiteur inconnu demandant à le voir, pour une question de mur mitoyen, Couder le fit asseoir et le supplia de faire son portrait.

— Mais je ne sais pas dessiner ! exclama le visiteur stupéfait.

— C'est impossible... Vous avez la bosse de la ligne trop extraordinairement développée !...

Et il toucha du doigt le front du monsieur...

Celui-ci commençait à être flatté ! Couder lui répéta avec tant de conviction qu'il était artiste par nature, que le visiteur, convaincu, finit par essayer de faire le portrait du peintre, qu'il trouvait très aimable, mais un peu original.

Ce qu'il fit ressemblait assez à un lapin, Couder n'en déclara pas moins que c'était merveilleux ; puis sans vouloir recouter l'affaire dont voulait lui parler le visiteur, affaire qu'il connaissait d'avance, il mit le monsieur à la porte en l'appelant : Mon cher confrère !

— Empruntons à la *Liberté* le joli récit oriental qu'on va lire :

Le conte suivant est doublement actuel ; d'abord parce qu'il est persan, ensuite parce qu'il y est parlé de melon.

Un des ancêtres de Nasr-ed-Din chassait, suivant l'usage asiatique, avec une portion de son armée. Il rencontre un paysan qui paraissait accablé de tristesse.

— Qu'as-tu ? lui dit-il.

— Seigneur, j'avais employé tous mes soins à faire pousser un melon que je comptais vendre très-cher ; c'était toute la ressource de ma famille : un des vôtres vient de me le prendre.

Le shah promit de lui faire rendre justice.

En effet il appela un de ses officiers.

— J'ai le plus désir de manger du melon. Si tu m'en trouves un, je le paie mille tomans.

Celui-ci parcourut aussitôt toutes les tentes de l'armée. Après bien des pas, il rencontre enfin ce qu'il cherchait dans la tente d'un capitaine.

— Ta fortune est faite, lui dit-il, si tu veux céder ce melon pour la bouche du roi ; c'est une fantaisie qui te rapportera d'abord mille tomans.

pouvais-je rester spectateur indifférent des souffrances de celle que j'aimais ?

« J'employai alors l'innocente supercherie dont t'a parlé M^{me} Marteret pour faire accepter à son père de l'argent sans blesser son orgueil. »

Il résultait de ce récit qu'il y avait lieu de redouter la haine de cette femme passionnée et violente ; agitée par ses souffrances, ulcérée par cette dernière déception, décidée à tromper sa propre douleur en infligeant des épreuves à autrui, elle n'hésiterait pas à frapper. Et si M. de Marvel était vulnérable, sa fiancée l'était bien plus encore.

Une sombre préoccupation s'empara des deux amis ; quelques circonstances augmentèrent encore leurs craintes. Ils se sentaient surveillés, épiés. Des rumeurs sinistres arrivaient jusqu'à eux, et on leur demandait comment ils avaient provoqué la haine de M^{me} Marteret. Leur attitude inquiète semblait trahir la prévision d'une catastrophe.

Le logis du chevalier, où M. de Marvel avait introduit l'officier, subit l'influence de ces terreurs ; la jeune fille en le voyant sourcilieux, perdait sa joie et devenait soucieuse à son tour. Cette aimable humeur, dont l'adversité n'avait pu altérer la sérénité, lutait vainement contre les vagues appréhensions que les deux amis apportaient avec eux.

« Pourquoi, disait-elle à son fiancé, votre visage exprime-t-il l'anxiété ? Pourquoi arrêtez-vous parfois sur moi un regard d'indécible tristesse ? Si quelque malheur nous menaçait, doutez-vous assez de mon courage pour ne pas oser me le confier ? Vous ne me parlez plus avec la même assurance de nos projets d'avenir ; la peur me

Le capitaine, tout heureux, courut trouver le roi.

— Voilà ton esclave, dit le shah au paysan ; dispose de lui.

Et il ordonna qu'une corde fût attachée au cou du maraudeur.

— Mille mercis, grand prince, répondit le paysan.

En même temps, il fit marcher devant lui son voleur qui, au bout de cent pas, composa pour sa liberté, en lui offrant cinq cents sequins d'or.

— J'accepte, dit l'autre.

Cinq minutes après, il retournait près du shah pour lui raconter le marché.

— Tu t'es contenté d'un trop bas prix, répondit le souverain. La justice voulait que tu prisses tout le bien de celui qui t'avait pris tout le tien.

La Chasse.

Le temps de la chasse approche. Quoique nul ne soit censé ignorer la loi, néanmoins beaucoup de personnes ignorent ce qui les intéresse souvent directement. En premier lieu nous placerons les chasseurs et les propriétaires, dont l'ignorance de leurs droits respectifs provoque souvent des conflits judiciaires toujours nuisibles aux uns et aux autres. Quelques avis nous semblent donc utiles. Nous rappellerons surtout ces divers points : 1^o Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail. — 2^o Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire seul aussi a droit sur le gibier trouvé sur son terrain. Le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété, n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier (*Cour de Dijon*). Un chasseur n'a pas même le droit de se poster à la lisière d'un bois ou d'une propriété qui ne lui appartient pas, pour tuer, à sa sortie, un animal lancé par ses chiens sur sa propriété ; la Cour d'appel d'Orléans a jugé que c'était là concourir au fait de chasse exercé par les chiens. En effet, pour qu'il n'y ait pas délit de chasse dans ce cas, il faut que les chiens soient complètement abandonnés à eux-mêmes. Il y aurait également délit si les chiens étaient en défaut, et que le maître ou son piqueur fussent entrés sur le terrain d'autrui pour les aider à retrouver la piste du gibier. Un arrêt de la Cour suprême, du 27 juillet 1860, a confirmé, sur ce dernier point, plusieurs décisions identiques rendues par les Cours d'Orléans et de Rouen. — 3^o Un arrêt de la Cour de Cassation décide que le gibier appartient à celui qui l'a tué ou blessé mortellement, tant qu'il ne le perd pas de vue, encore qu'il aille mourir sur le champ d'autrui. Cependant le chasseur n'a pas droit sur le gibier blessé si cette blessure est légère et n'empêche pas le gibier de gagner une propriété sur laquelle le chasseur n'a pas le droit de chasse. Si le gibier est tué par un autre tireur, le premier n'y peut prétendre. Un animal mortellement blessé par un chasseur qui le poursuit avec la certitude de l'atteindre, doit être considéré comme à lui, et un autre tireur ne peut, en l'achevant, s'en emparer. La stricte observation de ces règles éviterait souvent bien des tracassas ou des procès.

La Perse.

L'empire du shah occupe, entre la Russie, la Turquie d'Asie et les royaumes de Caboul et de Hérat, une superficie de terrain considérable. Le climat est chaud, sans être excessif, et sous son influence le sol, à l'ex-

ception de quelques districts, offre des productions variées, telles que grains, vins, tabac, gomme. Parmi les animaux, on cite le ver à soie, principal aliment du commerce d'exportation ; les chevaux, le gros bétail, des chèvres innombrables. Le règne minéral est représenté par de grandes quantités de sel et quelque peu de cuivre, de naphlé, d'argent, de fer, de marbre, de turquoises. La population fréquemment décimée par les maladies et les incursions des hordes de Turcomans, n'excède pas six millions d'habitants. Au point de vue financier, la situation de la Perse est relativement assez bonne, et les revenus publics, qui se sont accrus d'environ un tiers depuis l'avènement du shah actuel, atteignent cinquante millions. Ils sont acquittés par les provinces, soit en numéraire, soit au moyen de paiements en nature, réservés, en grande partie, pour l'usage de l'armée, les fournitures particulières du shah et les charges extraordinaires.

L'industrie, florissante autrefois, n'a suivi que de très-loin les progrès réalisés, bien que les ouvriers persans possèdent à un très-haut degré le génie de l'imitation.

On peut déduire de ces quelques données que le commerce doit consister, à l'importation, en produits manufacturés, et à l'exportation en produits animaux ou agricoles.

C'est du reste ce qu'établissent les documents circonstanciés que nous avons sous les yeux et qui portent principalement sur la place de Tauris, dont le bazar est un des plus importants de l'empire persan. Les caravanes qui viennent à travers l'Asie mineure, par Erzeroum et Trébizonde, déposent à Tauris les envois des manufactures de l'Angleterre et de l'Europe méridionale, tandis que d'autres expéditions arrivent de Géorgie, chargées des marchandises allemandes et des marchandises russes.

A Tauris, comme partout ailleurs, le concurrent le plus sérieux de notre fabrique est la fabrique anglaise.

Le négociant anglais sait par excellence se plier aux goûts des consommateurs de toutes les nationalités, condition de succès indispensable, et que nos producteurs négligent trop souvent. Aussi, la quincaillerie, les armes à feu, les bières, le coton filé, la coutellerie, l'étain, le fer blanc, la mousseline et surtout les étoffes de coton, sont expédiés d'Angleterre. Les produits allemands et russes sont également d'un écoulement assez facile.

Le marché des produits français ne vient qu'en troisième rang et porte, en particulier, sur les porcelaines et cristaux.

La durée du trajet des caravanes est de trente-cinq jours en hiver et de cinquante en été par la voie de Turquie ; par la voie de Russie, qui est la moins suivie, on doit compter cinquante à soixante jours.

Amusements de quelques grands hommes.

« On doit donner quelquefois du repos à l'âme, pour que les pensées s'y présentent avec plus de force ; » c'est Esopé qui l'a dit, « car, ajoutait-il, c'est un arc que l'esprit ; on le rompt, si on le tient tendu trop longtemps, » et pour réclamer la morale de la fable, le Phrygien jouait aux noix. Plèdre, l'affranchi d'Auguste, qui nous raconte cela, se délassait lui-même, en composant les fables, des rudes travaux de l'esclavage. « Il faut à chacun son amusement, » dit aussi Montaigne, et, docile à son précepte, le honhomme jouait avec son chat, quand il cessait de jouer avec sa plume.

Il est curieux de remarquer que souvent il y a des rapports entre le caractère, l'esprit de certains hommes et les délassements auxquels ils se livrent ; qu'ils jouent ou qu'ils travaillent, ce sont les mêmes hommes. Ainsi

laisse aller au charme de la rêverie, reportant tout à tour sa pensée vers l'époque lointaine où elle errait dans le parc de sa famille, et vers les douces perspectives du riant avenir qui allait enfin la dédommager des épreuves passées.

Elle s'oublia quelque temps dans ses réflexions ; en relevant la tête, elle se trouva en présence d'une femme très-belle, mais dont la physionomie haineuse, l'attitude hautaine, lui inspirèrent un véritable effroi.

Elle se disposait à s'éloigner, lorsque l'inconnue lui adressa la parole. Son langage était bienveillant, mais l'intonation de la voix, l'expression des traits trahissaient des sentiments tout opposés ; elle lui parla de son père, d'elle-même en des termes qui prouvaient que son histoire lui était familière ; elle évoqua les souvenirs des jours d'exil, des périls au milieu desquels s'était accompli son retour, de ceux dont elle était encore enveloppée ; elle semblait initiée à tous les mystères de sa vie retirée ; elle prononça ensuite le nom de M. de Marvel et du mariage qui devait bientôt les unir.

La jeune fille l'écoutait avec anxiété. Comment cette étrangère pouvait-elle connaître les détails de son existence ? A quel titre s'intéressait-elle à sa personne ? Pourquoi ces confidences, pourquoi ce contraste entre le sens de ses paroles et le ton dont elles étaient prononcées ? Elle voulait interroger l'inconnue et s'arrêta intimidée par son regard. Enfin celle-ci lui dit brusquement, d'une voix brève :

« Un grand danger menace M. de Marvel. Vous pouvez le sauver, venez avec moi. »

Comme M^{lle} d'Armon restait interdite, pâle et tremblante, elle reprit avec un sourire étrange :

le cardinal de Richelieu, ce ministre si ardent, ne connaissait pour toute distraction que des exercices ruineux comme son génie ; quand sa pensée se reposait, son corps devenait actif. Dans les moments où il abandonnait la politique, le cardinal appelait un de ses domestiques et descendait avec lui dans le jardin. Le maître et valet s'amusaient à sauter à qui mieux mieux par-dessus un petit mur. Pas n'est besoin d'ajouter que Richelieu n'aimait pas à être surpris : malheur à qui troublait le mystère de ses états secrets.

Un jour, pourtant, le chevalier de Grammont entra en étourdi dans le jardin, et trouva le ministre tête nue, les cheveux éparés et le sémestre retroussé, prêt à faire le plus beau saut du monde. L'arrivée du chevalier décontenança un peu le grand homme, qui prenait déjà un air sévère, quand Grammont, qui était bon courtisan, s'écria : « Parbleu, monsieur le cardinal, je gage que je saute aussi bien que vous ! » Et ce disant, sans attendre ce que Richelieu pensait, il mit bas son feutre à plume, son manteau et son épée, et franchit le mur d'un bond victorieux. « Bravo ! » dit le cardinal ; et, suivant l'impulsion, il sauta et fit merveille à son tour.

Les joueurs de quilles peuvent aussi se vanter d'avoir d'illustres patrons. Boileau, Malherbes et Catinat étaient fort experts en ce noble jeu ; Boileau au dire de Racine, était si habile que souvent il abattait les neuf quilles d'un seul coup de boule, et après ce bel exploit, il lui arrivait souvent de dire :

« Avouons que j'ai deux grands talents aussi utiles l'un que l'autre à la société : je joue bien aux quilles et je fais bien les vers. »

Malherbes, l'autre bon joueur, avait dit la même chose à un pauvre rimeur de ses amis, et je crois qu'Adam Billaut, le menuisier poète, avait eu aussi cette pensée, quand il fit cette boutade contre sa muse :

Et méprisant vos douceurs,
Je retourne à mes chevilles,
Espérant d'un jeu de quilles
Gagner plus que des neufs sœurs.

Je ne sais si Catinat voyait dans ce délassement l'image du métier destructeur où il s'était rendu fameux. Le soir de la journée de Marseille, il y avait grand souper sous la tente du maréchal ; on vint à parler des différentes qualités des hommes de guerre.

Palaprat, qui était présent et qui avait égayé le repas par de joyeuses saillies, se mit à dire, en regardant Catinat : « J'en connais un si simple, que, sortant de gagner une bataille, il jouerait tranquillement une partie de quilles. » Catinat, qui s'était reconnu, répartit avec une froide dignité : « Je l'estimerais davantage, si c'était en sortant de la perdre. »

Un grand général, le roi de Suède Gustave-Adolphe, était aussi modeste dans ses amusements ; au dire de Lamoignon-Lévayer, ce redoutable fléau de la maison d'Autriche s'est souvent égayé à jouer à *colin mail-lard* avec les principaux officiers de son armée.

On trouve dans les amusements de quelques autres hommes célèbres la trace de leur caractère.

Ainsi, Arnaud d'Andilly, un des plus savants solitaires de Port Royal, celui qui fut le maître de Pascal et de Racine, trouvait son plus doux passe-temps dans les soins qu'il donnait à son jardin ; il ne quittait jamais la culture des esprits que pour se livrer à celle des plantes. Après avoir dépensé en savantes études six ou sept heures de la journée, il courait, ardent ouvrier, à ses pêchers. On doit à cette double passion qu'un même sentiment animait chez Arnaud d'Andilly, les deux grands hommes que nous avons nommés et l'invention des espaliers.

« Vous hésitez, vous ne l'aimez donc pas ? »

Elle n'hésita plus et suivit l'inconnue malgré l'indécible répulsion que lui inspirait cette femme. Celle-ci marchait d'un pas pressé, elle était agitée ; ses paroles brèves, déçues trahissaient le trouble de son âme ; parfois elle s'arrêtait et semblait tenir conseil avec elle-même.

Elles avaient atteint la grille du jardin et allaient s'engager dans l'une des rues tortueuses et sales qui se croisaient dans le voisinage, lorsqu'elle se retourna et regarda en face la jeune fille, dont les joues pâles étaient sillonnées de larmes. Ce spectacle ne parut pas la toucher et un éclair de joie brilla dans ses yeux ; mais en ce moment, M^{lle} d'Armon ayant levé le bras laissa voir un bracelet dont le médaillon renfermait une charmante miniature. L'inconnue lui saisit vivement la main et, après avoir quelques instants regardé les traits charmants que reproduisait la peinture :

« Quel est ce portrait ? demanda-t-elle.

— C'est celui de ma mère.

— De votre mère ! Ne s'appelait-elle pas Mathilde d'Ormiou ?

— Oui, Madame. »

Ce fut au tour de l'inconnue d'être émue. Elle porta ses regards tour à tour sur le portrait et sur la jeune fille ; mais l'expression n'en était plus la même. Il n'y avait plus dans son attitude d'irritation et de haine ; elle semblait dominée par des sentiments d'attendrissement et de confusion.

« J'aurais dû m'en douter, murmura-t-elle. Ce sont bien les mêmes traits, c'est bien la même physionomie, c'est sa voix, c'est son regard... qu'est-ce que j'allais faire ! »

Historique des feux d'artifice.

Les feux d'artifice, qui forment un des principaux attraits des fêtes publiques, ne sont pas d'origine moderne.

Dès la plus haute antiquité, les Chinois, qui nous ont devancés dans un grand nombre d'inventions, étaient passés maîtres dans ce genre d'amusement. Les Romains, longtemps même avant la composition de la poudre, ont fait usage d'artifice.

Le premier feu d'artifice qui ait été tiré en France fut celui donné en l'honneur du roi Henri II, à Rennes, en 1589.

Le second, qui excita l'admiration générale par sa complication, fut celui tiré à Fontainebleau, en 1606, dans une fête donnée par Sully.

Avant la France, l'Italie et l'Espagne faisaient usage de la poudre dans les fêtes publiques, mais ces signes de réjouissances étaient d'une simplicité élémentaire. Ils consistaient en des amas de poudre qu'on enflammait et en branches d'arbres enduites de résine et recouvertes de soufre.

Les artificiers italiens, les premiers, imaginèrent les fusées, les bouquets multicolores; mais les véritables inventeurs des feux d'artifice modernes, avec leurs pièces montées, qui sont, en quelque sorte, des productions artistiques de la plus grande magnificence, sont MM. Ruggieri père et fils. Ce sont eux qui, jusqu'à ce jour, ont été chargés d'organiser les feux d'artifice, non-seulement en France, mais encore à l'étranger.

Les feux d'artifice ont toujours été tirés sur les quais ou sur le Trocadéro. Deux fois seulement ils le furent sur l'Arc-de-Triomphe: la première, le 21 mai 1848, à l'occasion de la fête de la *Fraternité*; la seconde, le 13 août 1867, pour la fête de l'empereur.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

La Basoche.

1303-1789.

(Suite et fin.)

Cet acte de la munificence et de la gratitude de François I^{er} nous conduit naturellement à parler de la plantation du May, solennité aussi ancienne que la Basoche, et qui causait dans la capitale une émotion non moins vive que les entrées des ambassadeurs étrangers et la marche triomphale des reines. Nous allons laisser parler l'historien de la Basoche.

« Tous les ans, au mois d'avril, le procureur général de la communauté des clercs se présente à l'audience de la Basoche, et demande qu'il plaise à la juridiction nommer deux commissaires, pour faire la recette et la dépense ordinaire de la fête du May. L'avocat général prend la parole, conclut à la nomination requise, et la Basoche donne un arrêt qui nomme les deux commissaires.

« Ces commissaires sollicitent et touchent la gratification du Parlement et celle de la Cour des Aydes; ces sommes reçues, ils se transportent dans la cour du Palais, à la maîtrise des eaux et forêts, et conviennent avec les officiers de cette juridiction du jour qu'ils se trouveront à Bondy, pour y choisir dans la forêt les deux arbres qu'on leur a permis d'y faire couper, ce qui se fait quelque temps après.

« Le mercredi qui précède le dimanche que la Basoche en corps va à Bondy, pour y faire marquer les deux arbres déjà choisis, le roi en habit de cérémonie, suivi du chancelier, des dignitaires de la juridiction et des deux commissaires, accompagné d'un timbalière, de quatre trompettes, de trois hautbois et d'un basson, se rend au Palais, pour aller ensuite donner les *aubades*

et des réveils accoutumés au premier président, aux présidents à mortier, aux procureurs et avocats généraux, aux officiers des eaux et forêts, et enfin à la Basoche. Le même jour, à midi, recommencent ces *aubades* et *réveils* à la porte du parquet des gens du roi, à celle de la grand chambre, au bas de l'escalier de la Cour des Aydes, aux requêtes de l'hôtel, à la chancellerie, où leur est délivrée la gratification d'une lettre de quatre sceaux simples.

« Le matin du dimanche, arrêté pour aller à Bondy, tous les officiers de la Basoche à cheval et habillés le plus magnifiquement qu'il leur est possible, ayant avec eux un timbalière, quatre trompettes, etc., vont prendre à sa demeure le roi et le conduisent dans la cour du Palais. Un clerc fait un discours sur l'antiquité et les privilèges de la Basoche; ensuite, au son des instruments guerriers, la cavalcade prend la route de Bondy, où elle trouve en arrivant tous les officiers des eaux et forêts à cheval, suivis des gardes qui l'attendent. Après un déjeuner assez frugal, les officiers des eaux et forêts et les gardes se rendent à la forêt dans un lieu indiqué. Le roi et son cortège se remettent en marche, et à une portée d'arc de l'endroit désigné, la troupe fait halte, et le premier huissier, par ordre du roi ou du chancelier, vient avertir les officiers des eaux et forêts que la Basoche arrive en corps. Aussitôt les deux troupes se joignent, et le procureur général de la communauté des clercs prononce une harangue où il rappelle les droits et les privilèges de la juridiction basochiale; ensuite il fait l'éloge du roi régnant, passe au mérite du chancelier en place, et finit par demander la permission de faire marquer les deux arbres choisis. Cette demande accordée, les timbales et les trompettes se font entendre; tous les officiers des eaux et forêts et ceux de la Basoche vont de compagnie, font marquer les deux arbres par le garde-marteau, et se séparent. Le roi et sa compagnie viennent dîner au même endroit où ils avaient déjeuné. Quelques jours après cette cérémonie, le charpentier, avec lequel les commissaires ont conclu un marché, va à Bondy, y fait couper les deux arbres marqués, les conduit à Paris dans la cour du Palais, et en donne avis aux commissaires qui s'y rendent. On abat alors l'ancien May, et l'on élève le nouveau aux acclamations de la Basoche et d'un peuple nombreux, et au bruit des fanfares et des cloches de la Sainte-Chapelle et de l'église de Saint-Basile, paroisse du Palais (1). »

La sauve-garde de la vie humaine.

1650.

Avant de sortir de ta couche,
Tousse, crache, ensuite ta mouche.
Prends ta robe; et, pour être chaud,
Du lit au feu ne fais qu'un saut.
Te peigne, tu brosse et te frotte;
Des yeux, du nez ôte la croûte;
Frotte aussi tes lèvres, tes dents,
Et par dehors et par dedans.
Avant que rien en ton corps entre,
Vuide la vessie et le ventre.
Après avoir purgé tes reins,
Lave ta bouche, aussi tes mains.
Tiens chauds les pieds, comme la tête;
Et vis, au demeurant, en bête.
Etant levé de bon matin,
Prends un peu de pain et de vin.
Si le tems rit, sors de bonne heure;
S'il pleure ou soupire, demeure.
En ton promenoir de grand jour

(1) L'arbre appelé le Mai était planté dans la cour du Palais, et faisant face, d'un côté, à la rue de la Vieille-Draperie, et de l'autre à l'escalier qui conduisait au milieu de la salle Mercière. Les armes de la Basoche, qui étaient attachées à cet arbre, et qui étaient entourées de lierre, portaient au bas de l'écusson le nom du roi ou du chancelier et des deux commissaires en exercice.

Deux jours après, un messenger de M^{me} Marteret remit au colonel un paquet renfermant toutes les pièces compromettantes dont la légèreté de M. de Marvel lui avait permis de s'armer; elle y avait joint une lettre ainsi conçue :

« Colonel, depuis que je vous ai vu chez M^{me} Tallien, « j'ai vécu en compagnie avec la fureur, la haine et les « aveugles inspirations de la haine; c'est affreux. Vous « ne comprendrez jamais quelle colère peut allumer « dans le cœur d'une femme l'orgueil offensé. Votre « ami m'a repoussée, c'en était assez pour qu'aucun « châtement ne me parût à la hauteur de l'outrage; je « n'ai plus eu d'autre pensée que d'atteindre plus sûre- « ment son cœur, de le frapper au point le plus vulné- « rable. Dans ma folie, aucun coup ne me paraissait « assez cruel, aucune blessure assez douloureuse. Son « imprudence m'avait fourni l'arme facile de la dénon- « ciation; mais je répugnais à l'employer. Ma vengeance « et ma jalouse trouvait mieux leur compte à le faire « souffrir dans cet amour dont la seule pensée éveillait « ma fureur. J'ai voulu voir sa fiancée; la beauté de « M^{lle} d'Armon a vivifié ma colère. Obligée de recon- « naître qu'il avait fait un choix digne de lui, j'ai trouvé « dans cet aveu douloureux un nouveau grief contre lui « et contre elle.

« J'avais une arme terrible à ma disposition; je pou- « vais attirer celle-ci dans un piège, la tenir entre mes « mains et alors... j'avais le choix des expédients. « Qu'allais-je faire? Je ne le savais pas encore, mais je « savourais d'avance ma vengeance. Quand j'ai trouvé « cette enfant si noble et si touchante dans son dévoue- « ment marchant sans crainte pour le sauver vers le

Préviens le chaud par ton retour.
Lorsque le froid est redoutable,
Le dos au feu, le ventre à table.

Autant en hiver qu'en été,
De bons potages de santé;
Beuf, veau, mouton, bonne volaille;
Vieil lard salé n'est rien qui vaille.
Quant au meilleur, du plus grand coût,
La fréquence en ôte le goût.

Après avoir rempli ta panse,
Ou l'exercice ou l'abstinence.
Souviens-toi de ne faire pas,
Le même jour, deux grands repas.
N'en fais aucun de viandes creuses,
De coquillages, de macreuses,
De morilles, de mousserons.
D'escargots et de potirons.

Tous les excréments de la terre
Par nous-mêmes nous font la guerre;
Et la bouche en fait plus mourir
Que le glaive n'en fait périr.
Prends le vin, frais; chaud, le potage;
Ne mange guère de fromage,
Ni jamais rien sans appétit,
Dont tu dois garder un petit.
Peu de boudin, moins de saucisse;
Peu de vinaigre et moins d'épice.

Aux jours maigres, du poisson gras;
En chacun d'eux, un seul repas.
Au soir, des œufs d'un si jeune âge
Que leur jaune dans son lait nage.
N'avalé rien qui ne soit cuit,
Peu de salade et peu de fruit.

Avec chaque dent mâchelière
Fais la digestion première;
Et, pour y prendre du plaisir,
Donne à tes dents quelque loisir.
Mange et bois; les deux, à ton aise,
Sucre le lait, comme la fraise.
Pêche, abricot, au vin tout pur;
Que l'un ni l'autre ne soit dur;
Sur tous les deux sucre prodigue.
Sale le melon et la figue.

De la cerise et du raisin
N'avalé ni peau ni pepin.
Pommes, poires, crues ou cuites,
Au dessert soient de sucre rduites.
Bois avec soif, mange avec faim;
Ne te saoule jamais de pain,
Ni de rien. Alors que tu soupes,
Laisse les ragouts et les soupes.

Après dîner, demeure coi;
Après souper, promène toi.
Au matin, les monts, les paysages;
Au soir, les ruisseaux, les ombrages.

Pour conserver ton estomac,
N'use pas souvent de tabac;
N'y mets guère de confiture.
Ne souffre chaleur, ni froidure;
Ne chemine ni peu ni trop;
Pour le pas, laisse le galop.
Jusques à la sueur l'exerce,
Qui de ton linge ne se perce;
Change le de nuit et de jour,
Comme les galants de la cour.

Aux quatre mois qui n'ont point d'R
Laisse la femme et prends le verre;
Aux mois ERRES, pour la boisson,
Prends le vin seul, avec raison;
Et pour rendre ta vie heureuse,
Haute compagnie joyeuse.

Après midi, point de sommeil;
Après minuit, point de réveil.

Que l'eau tiède lave ton corps;
La chaude, tes pieds, pour les cors;

« péril qu'elle présentait, honteuse de moi-même, j'ai « hésité; j'ai cherché à me dissimuler à moi-même par « la dureté de mes paroles, mon trouble et mon infé- « ration. Je persistais cependant encore dans mon infernal « projet, lorsque le hasard m'a fait connaître le nom de « la mère de M^{lle} d'Armon.

« Le souvenir de Mathilde d'Ormieu était resté dans « mon esprit comme celui de ces anges de vertu et de « bonté qui laissent derrière eux une trace lumineuse. « J'avais passé autrefois avec elle un temps trop court, « le meilleur de mon existence; j'avais trouvé son cœur « prêt à tous les dévouements et, lorsqu'en ces jours de « douleur qu'on n'oublie pas, elle s'était efforcée d'a- « donner pour moi l'amertume de l'épreuve, ma mère, « sur son lit de mort, nous avait fait nous jurer une « mutuelle amitié. Depuis, le cours des événements nous « avait séparés; subjuguée par des désirs et des convoi- « tises, dont elle m'aurait sans doute préservée si elle « eût été auprès de moi, j'avais laissé s'effacer de mon « esprit le souvenir de mon amie d'enfance. La vue de « son portrait le réveillait et les douces images du passé « m'apparaissaient au moment où je me préparais à « précipiter dans l'abîme du malheur la fille de Mathilde.

« Je me retrouvais dans la fiancée de votre amie telle « que j'étais autrefois: tendre et aimante, exempte « d'ambition et de sentiments mauvais... et j'aurais « persisté à intervenir comme un génie malfaisant dans « l'existence de deux êtres que tout conviait au bonheur! « Cette idée me faisait horreur.

« J'étais tentée de lui demander pardon, de la presser « dans mes bras; je sentais que je devais lui faire « horreur, j'ai vainement cherché à dissimuler sous le

La fraîche aux mains, point à la tête.
Cependant que ton bain s'appête,
Rafraîchis toi, quand tu l'attends;
Dedans l'eau ne tremble longtemps.

.....

Evite serain et brouillards,
Neige, vent et soleil de mars.
De jour, assis quand tu sommeilles;
Ne fais jamais de grandes veilles;
Quand tu dois prendre ton repos,
Ne te couche point sur le dos;
Et pour ne point troubler ton centre,
Ne te couche pas sur le ventre.
A l'ombre, au frais, quand il fait chaud;
Nul effort, ni course, ni saut.
Fuis querelles, procès et presse;
Peu de soin et moins de tristesse.
Loin de toi, pour vivre bien saut,
Apothicaire et médecin.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 28 Juillet. — CANIVET Louise-Camille, rue du Perray, 65. — 28. CHEDEVILLE Paul-Louis, rue Saint-Jacques, 117. — 28. ROUSSEAU Blanche Clarisse; — ROUSSEAU Rose-Pauline, rue de Saclas. — 30. PÉREZ Herminie, rue Simonneau, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1^o PETIT COLAS Charles-Casimir, 30 ans, mégissier, résidant à Captieux (Gironde), et antérieurement à Etampes; et D^{lle} LACAPE Marie, 30 ans, journalière à Captieux (Gironde).

2^o TAUVY Léon-Sylvain, 29 ans, boulanger, rue de Sèvres, 70, à Paris; et D^{lle} DUPRÉ Emilie-Emma, 18 ans, sans profession, rue des Trois-Fauchets, 1^{er}.

DÉCÈS.

Du 26 Juillet. — BENOIST Yves-Noël-Benjamin, 57 ans, mécanicien, membre du Conseil municipal, rue Saint-Martin, 38. — 29. PARIS Paulin, 3 ans, hameau de Bretagne. — 29. ALBOY Alphonse-Joseph, 72 ans, propriétaire, rue du Haut-Pavé, 27. — 29. PETIT Georges, 7 semaines, rue Basse-de-la-Foulerie, 11. — 30. VIANDON Dianella-Claire-Emma, 5 mois, rue St Jacques, 82. — 30. ANTOINE François, 32 ans, journalier (Hospice).

Pour les articles et faits non signés: AUC. ALLIEN.

OUVERTURE DE LA CHASSE

EXERCICE 1873-74.

Ce qui a manqué généralement en France aux journaux de chasse pour assurer leur réussite, c'est de joindre la théorie à la pratique, l'utile à l'agréable; et c'est à l'observation stricte de ce précepte qu'est dû l'éclatant succès de la *Chasse illustrée*, éditée par la maison Didot, à Paris.

Six années d'une prospérité toujours croissante justifient, pour cette charmante Revue, notre assertion.

La *Chasse illustrée*, éditée avec luxe, et paraissant chaque dimanche par livraison de 12 pag. grand in-4^o, donne annuellement près de 300 magnifiques gravures dont un grand nombre sont dignes d'être encadrées.

Elle publie aussi des articles de voyages, des feuilletons palpitants d'intérêt, mais dont la lecture peut toujours être permise aux jeunes gens, des *bulletins hebdomadaires* sur l'acclimatation, un *memento mensuel* à l'usage des pêcheurs, des *échos* contenant des nouvelles cynégétiques et pictoriales du monde entier, et sous la surveillance de son rédacteur en chef, M. H. Emile Chevalier.

« masque de la froideur mon émotion et ma défaite; « mais au moment où je l'ai brusquement quittée, mon « cœur était subjugué, ma haine vaincue.

« Dites donc à M. de Marvel que le calme est rentré « dans mon âme et que je ne sais plus haïr, que mon « nom ne doit plus éveiller de crainte et d'horreur. J'ai « par mes démarches, obtenu que le chevalier d'Armon « fût rayé de la liste des émigrés et que ceux de ses « biens qui ne sont pas encore vendus lui soient resti- « tués. Je vous envoie la preuve avec les titres des « dettes de M. de Marvel; il en fera ce qu'il jugera « convenable. »

Peu de temps après, celui-ci épousa M^{lle} d'Armon dans une des églises rendues au culte catholique. Pendant la cérémonie, on remarqua une femme qui se tenait derrière un pilier dans l'attitude d'un profond recueillement. Depuis cette époque, elle ne reparut plus dans les réunions où sa beauté avait si longtemps fait sensation.

Louis COLMAS.

FIN

L'Irondelle et la Cigogne.

A la cigogne l'irondelle
Fièrement un jour se vantait
De sa tendresse maternelle.
« Oui, reprit la cigogne, on te voit en effet,
En bonne et surveillante mère,
De tes faibles petits prévenant les besoins,
Leur prodiguer de tendres soins;
Mais, comme moi, nourris-tu ton vieux père? »

Elle va commencer la publication d'une excellente feuille sur le Tir des animaux de chasse, par l'un des écrivains praticiens cynégétiques les plus consommés, M. Paul Chapuy. Puis elle donnera, enrichie des plus remarquables illustrations: *la Vénérerie au XIV^e siècle*, par M. de la Rue; *Mémoires d'un lièvre*, par M. le marquis de Cherville; *le Braconnier noir ou les Mystères du désert américain*, par M. H.-E. Chevalier; *Type du chasseur*, par M. P. Bellecroix, etc.

Abonnement pour Paris et les départements :
Un an 20 fr.
Six mois 10 fr.
Trois mois 5 fr.

S'adresser, pour tout ce qui concerne l'Administration, à M. Alfred Didot, directeur de la Chasse illustrée, maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

Un numéro spécimen est expédié gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Les annonces sont reçues par le régisseur, M. Bertrand Turique, rue du Bac, 21.

Vient de paraître à la maison Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE
1873-74

LE CARNET DU CHASSEUR
Superbement illustré, texte original, 64 pag. gr. in-8°. Prix : 1 fr. au bureau. — 4 fr. 25 par la poste.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ses types prêts à livrer et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur. 6-3

LE MONDE MUSICAL *

Edition A. — Piano seul.
SOMMAIRE DU MOIS D'AOUT 1873.
Au bord du lac, par Franz Abt. — Impromptu, par J. Arnaud. — Chanson napolitaine, par Ch. Wagner. — Premier chagrin, par C.-E. Partzsch. — Le Lido, par A. Rabuteau. — Mazurka, par W.-C. Levey.
(*) Trois mois, 3 fr. — Six mois, 6 fr. — Un an, 10 fr. — Un numéro, 1 fr. 50 c. — Paris, ENOCH PÈRE et FILS, 23, boulevard Saint-Martin.

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS D'AOUT 1873 : Promenades en Savoie. Les Légendes d'Évian, par Ch. Deslys (2 gr.). — Bulletin scientifique. Les Pigeons militaires. L'architecture du monde des atomes, par Louis Balzazar (6 grav.). — Fantaisies scientifiques. Sous les eaux (suite), par H. de la Blanchère (1 grav.). — Etudes morales. Robinsonette, par Eugène Muller (3 grav.). — Voyages. L'Alsace Lorraine en Australie (suite), par A. Dubarry (2 grav.). — Salon de 1873 (1 grav.). — Mercure de France. — Théâtres. — Bibliographie.

ANNONCES.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MÉNERAY et FOGUET.

ADJUDICATION

Même sur une seule enchère
En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes, rue du Flacon,
Le Dimanche 24 Août 1873, à une heure de l'après-midi,
D'UNE

BELLE MAISON D'HABITATION

En parfait état,
Avec
JARDIN, ÉCURIE ET REMISE,
Sise à Etampes, rue du Flacon et place du Théâtre,
De la contenance de 28 ares.

PROPRIÉTÉ

Sise à Etampes, rue du Flacon,
COMPRENANT
Un Bâtiment à usage d'écurie, avec Jardin à côté, de la contenance d'environ 4 ares 40 centiares, le tout clos de murs et non loué.

MISES A PRIX :
Premier lot, 40,000 fr.
Deuxième lot, 3,000 fr.

S'adresser à M^e DARDANNE, notaire à Etampes. 2-1

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MÉNERAY et FOGUET.

ADJUDICATION

Même sur une seule enchère
En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes, rue du Flacon,
Le Dimanche 24 Août 1873, à une heure de l'après-midi,
D'UNE

MAISON

Sise à Etampes, rue des Cordeliers, n° 29,
COUR, ÉCURIE, BUCHER,
JARDIN
traversé par la rivière.

Contenance, environ 22 ares.

Entrée en jouissance le 4^e Octobre 1873.

Mise à prix : 25,000 fr.

(Cette Maison n'est pas louée.)

S'adresser, pour tous renseignements :
A M. HAMOUY, à Paris, rue Bleue, n° 1 ;
Et à M^e DARDANNE, notaire à Etampes. 2-1

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^e V^e CHARLOT,
A ÉTAMPES, RUE HAUTE-DES-GROISSONNÈRES,
Le Dimanche 3 Août 1873, à une heure,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en : Couchette, Literie, Linge, Armoire, Commode, Vaisselle, Batterie de cuisine.
Au comptant.
Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M^e PAGÈS, avoué à Paris, rue Bergère, 21, (Successeur de M. ROBERT).

VENTE

AU PALAIS DE JUSTICE, A PARIS,
Le Jeudi 14 Août 1873, à 3 heures 1/2 de relevée,
1^e DE

DEUX MAISONS

Sises à Etampes, rue Saint-Martin, n° 33, 71 et 73,
Sur les mises à prix de 2,805 fr. et 6,600 fr.

2^e D'UN

GRAND JARDIN

contenant 86 ares 64 centiares,
Sis au terroir d'Etampes, lieu dit Entre-deux-Eaux,
Sur la mise à prix de 4,455 fr.

3^e D'UNE

PIÈCE DE TERRE

de 41 ares 47 centiares,
Sise terroir de Saint Martin d'Etampes,
Sur la mise à prix de 4,447 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e PAGÈS et à M^e COCHÉ, avoués à Paris;
Et à M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes. 2-1

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e SAUNIER, Notaire à Nemours (Seine-et-Marne),
Le Dimanche 7 Septembre 1873, à midi,
DE LA

FERME DU TERTRE

Sise commune de Méthy arrondissement d'Etampes, (Seine-et-Oise).

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation et en 50 hectares de terre en 3 pièces.

Fermages annuels : 5,000 fr. nets d'impôts, et susceptibles d'augmentation.

S'adresser audit M^e SAUNIER. 40 5

Etude de M^e Ch. HOMMEY, notaire à Alençon.

MOULIN DE CONDÉ

à 2 tournants et 6 paires de meules, monté à l'anglaise,
Sur la rivière de Sarthe, près d'Alençon,
A LOUER DE GRÉ A GRÉ
Pour entrer en jouissance le 16 Novembre 1874.

La location comprendra : 1^e le moulin proprement dit; — 2^e une Maison d'habitation et dépendances; — 3^e et 2 hectares 60 ares en terre de labour et pré.

S'adresser, à Condé-sur-Sarthe, à M. CHOUQUET, régisseur au château de Vercaigne; — et à Alençon, soit à M^e AVELINE, avoué, soit à M^e HOMMEY, notaire. 8-3

A VENDRE OU A LOUER

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.

S'adresser à M^e BOUVARD, avoué à Etampes. 48

La Gironde Vinicole

demande un représentant à Etampes et dans les localités où elle ne serait pas déjà représentée. Cette Société facilite les affaires à ses représentants par ses prix réduits et par le choix de ses marchandises dont elle garantit la bonne qualité. — Ecrire à M. A. DUBON, gérant, 4, rue Guadet, à Bordeaux. 4-1



LES
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES,
CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille),
ODONTALGIES (Néuralgies dentaires),
lors même que les dents seraient cariées.



DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-49

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

DÉMOLITIONS

du château de Saint-Cyr-la Rivière (Seine-et-Oise), et du restant de la ferme de la Providence à Artenay (Loiret).

QUANTITÉ DE BONS MATÉRIAUX A VENDRE A L'AMIABLE Prix très-modérés.

S'adresser à M. GERMAIN, marchand de Matériaux à Janville (Eure-et-Loir), qui se trouvera tous les jours audit château. 3-3

MACHINES A VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleures machines que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêts à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu, s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144 Paris, 26-16

AUX QUATRE COINS

Rue Darnatal, n° 18, à ÉTAMPES.

CANTINIAU

Coiffeur Parfumeur

SEUL DÉPOSITAIRE

DE L'EAU ARCHELAIS

PROCÉDÉ INFALLIBLE pour enlever les pellicules, faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

POMMADE ARCHELAIS. — Flacons et Pots depuis 1 fr. 50 c.

Grand assortiment de Parfumerie fine, des premières Maisons de Paris. — Brosserie. — Articles de toilette. — Cravates. — Faux-Cols. — Foulards. — Postiches. — Ouvrages en cheveux : Tableaux, Bagues, Bracelets, Cordons, etc., etc., le tout fait sur commande. 40

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C^o.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.	TROISIÈME ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.	Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.	PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.
DEUXIÈME ÉDITION.	QUATRIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.	Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.	PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 4^e de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirent soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
26 Juillet 1873.	fr. c.	1 ^{er} Août 1873.	fr. c.	26 Juillet 1873.	fr. c.
Froment, 4 ^e q.	29 08	Blé-froment.	30 00	Blé élite.	26 75
Froment, 2 ^e q.	27 31	Blé-boulang.	28 00	Blé marchand.	25 60
Méteil, 4 ^e q.	23 64	Méteil.	18 67	Blé champart.	23 25
Méteil, 2 ^e q.	20 78	Seigle.	13 34	Méteil mitoyen.	20 50
Seigle.	12 80	Orge.	12 67	Méteil.	17 50
Escourgeon.	13 97	Escourgeon.	11 00	Seigle.	13 75
Orge.	12 48	Avoine.	9 67	Orge.	13 00
Avoine.	9 80			Avoine.	10 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 26 Juillet au 4^e Août 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 26	Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31	Vendredi 4 ^e
Rente 5 0/0.	91 55	91 40	91 25	91 40	91 45	91 62
— 4 1/2 0/0.	81 75	82 25	82 25	81 75	82 00	82 00
— 3 0/0.	56 40	56 45	56 35	56 75	56 45	56 55
Emprunt 1872.	90 82	90 80	90 65	90 70	90 85	89 72

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 2 Août 1873.

Fait pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 2 Août 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.